



**Syndicat National des Médecins
Réanimateurs
des Hôpitaux Publics**
(Membre de la CMH)

Président :

Dr F. FRAISSE

Service de Réanimation Médico-chirurgicale

CH SAINT-DENIS

5 rue du Dr Delafontaine

93205 SAINT-DENIS Cedex

☎ : 01 42 35 61 07

✉ : 01 42 35 62 33

E. Mail : francois.fraisse@ch-stdenis.fr

Secrétaire général :

Dr B MISSET

Service de Réanimation Médico-chirurgicale

Groupe Hospitalier Paris Saint-Joseph

185 rue Raymond Losserand

75014 PARIS

☎ : 01 44 12 34 15

✉ : 01 44 12 32 80

bmisset@hpsj.fr

FF/DG/2008/142

COMMUNIQUE DU SNMRPH EN DATE DU 30/12/08
Docteur François FRAISSE - Président du Syndicat

La prise en charge des soins urgents fait appel à des dispositifs multiples et complexes.

Les évènements récents survenus dans les établissements publics de santé appellent les commentaires suivants :

- 1°) Les faits récents sont disparates et ne peuvent conduire à des conclusions globales et à des considérations ou populisme et approches catégorielles l'emportent sur une analyse sérieuse.
- 2°) L'hôpital public, à l'orée de la convergence tarifaire entre les secteurs publics et privés, doit évoluer vers une amélioration de l'utilisation de ses ressources.
- 3°) Le système de transport médicalisé des personnes par le SAMU est dans une large mesure une particularité française. Il a fait ses preuves sur certains domaines de l'urgence mais sa performance globale mérite d'être mieux évaluée. Une connaissance opérationnelle régionale des disponibilités en lits de réanimation est nécessaire.
- 4°) La segmentation des dispositifs d'urgences en service pré-hospitalier et accueil intra-hospitalier n'a pas de fondement rationnel. Il conduit à gaspiller une partie des ressources allouées à l'urgence.

5°) L'offre actuelle de soins en réanimation apparaît suffisante sous réserve que plusieurs conditions soient remplies :

- étalement des congés des personnels soignants et maintien d'une capacité d'accueil en fonction de la demande prévisionnelle. Une régulation des fermetures de lits doit être coordonnée.
- respect des effectifs paramédicaux prévus par le décret de 2002 concernant la réanimation

6°) L'insécurité des patients dans les services intra-hospitaliers est pour l'essentiel la conséquence de déficits d'organisation. La notion de prise en charge par spécialité doit évoluer vers des regroupements de patients fonction de l'intensité des soins qu'ils requièrent.

Une réforme du système santé lié à « l'urgence » s'impose : elle doit s'orienter vers l'utilisation optimale des ressources, la définition des nécessités sur une base territoriale cohérente et sur une amélioration de la qualité des procédures de soins.